



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 30 octobre 2018

– 8^e séance –

PRÉSENTS : Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
M. Ben Valkenburg, vice-président et commissaire, Plateau–
Mile End (08)
Mme Diane Beaudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–
Parc-Extension (03)
Mmes Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-
Grâce–Westmount (11)
Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de
parents (primaire)
Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents

**Sont aussi
présents :**

M. Robert Gendron, directeur général
M^e Geneviève Laurin, secrétaire générale
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des
services éducatifs et de l'organisation scolaire
Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion
des personnes et des pratiques d'encadrement

Sont invités :

M. Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unité,
unité 2
Mmes Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité,
unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité,
unité 5
M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation
scolaire
Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes
et du développement des compétences
MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources
matérielles
René Morales, directeur du Service du secrétariat général
Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de
l'information
M. Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources
financières

M^e Marie Christine Hébert, directrice adjointe au Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
M. Benoît Laforest, directeur adjoint des Services à l'élève
Mme Vanessa Cardin-Dubé, coordonnatrice au Service des ressources matérielles
M. Roland Koné, chargé de projet au Service des ressources matérielles
M^e Jean Renaud, coordonnateur du Bureau des affaires juridiques
Mmes Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
France Lafontaine, analyste, Secrétariat général

Mot de la présidente

Mme Catherine Harel Bourdon ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres du comité exécutif. Elle souligne le départ de Mme Mélanie Robinson qui termine son mandat comme commissaire-parent au comité exécutif ainsi que celui de M. Michel Philibert, conseiller politique au Bureau de la présidence de la CSDM depuis un an. M. Philibert poursuivra de nouveaux défis au sein du cabinet du ministre de l'Économie.

Mme Robinson remercie tous les membres du comité exécutif qui ont fait preuve d'ouverture et de grande écoute, et qui ont permis de faire évoluer plusieurs dossiers.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter l'article suivant :

DG-01-387 Bureau de la direction générale – remboursement des dépenses de fonction du directeur général pour les mois d'août à octobre 2018

– ajouter sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018 » les articles suivants :

- a) Législation sur le cannabis
- b) Implication des parents dans les projets éducatifs
- c) Résolution sur l'alimentation bio

- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Sorties éducatives
 - b) Acte terroriste dans une synagogue de Pittsburgh
 - c) Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)

- retirer les articles suivants :

A-31-3594	Service des ressources financières – récupération de papier et carton – appel d'offres 15-279P – attribution d'un contrat
A-31-3603	Service des ressources financières – service d'enlèvement, de reconditionnement et de recyclage des matériels informatiques et des photocopieurs – appel d'offres 15-274D – attribution d'un contrat de gré à gré

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018 :
 - a) Législation sur le cannabis
 - b) Implication des parents dans les projets éducatifs
 - c) Résolution sur l'alimentation bio
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Sorties éducatives
 - b) Acte terroriste dans une synagogue de Pittsburgh
 - c) Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
 - b) Budget 2018-2019 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

- c) Qualité de l'air
- d) Capacité d'accueil

Tableaux du Service des ressources matérielles (SRM) :

1. Tableau de suivi d'avancement des modulaires
2. Liste des demandes de transformation fonctionnelle
3. Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures

- e) Immeubles excédentaires
Tableau – suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
- f) Offre alimentaire
- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2018-2019

6- Rubrique des commissaires-parents

- | | | |
|-------|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7- | DG-01-387 | Bureau de la direction générale – remboursement des dépenses de fonction du directeur général pour les mois d'août à octobre 2018 |
| 8- | DG-05-169 | Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – délocalisation du centre administratif et de l'annexe – honoraires supplémentaires pour les services professionnels en architecture en lien avec la délocalisation des fonctions administratives de la Commission scolaire |
| 9- | A-29-1902 | Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations et abolitions de postes – modification au plan de l'effectif 2018-2019 |
| * 10- | A-29-1903 | Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel cadre – nomination au poste de coordination du Bureau des services conseil en assiduité au travail |
| * 11- | A-29-1904 | Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – choix de limite par réclamation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) – année 2019 |

- 12- A-31-3565 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’ingénieurs pour la réhabilitation des sols et d’aménagement des cours des écoles Saint-Ambroise, Lucien-Pagé et Saint-Pierre-Apôtre – appel d’offres 24-532P2 – attribution d’un contrat
- 13- A-31-3568 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’ingénieurs pour les projets de réhabilitation des sols et d’aménagement des cours des écoles Lambert-Closse, Louis-Hyppolyte-Lafontaine et Saint-Arsène – appel d’offres 24-533P2 – attribution d’un contrat
- 14- A-31-3569 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’ingénieurs pour les projets de réhabilitation des sols et d’aménagement de cours des écoles Saint-Zotique, Charles-Lemoyne et Saint-Jean-de-Brébeuf – appel d’offres 24-531P2 – attribution d’un contrat
- 15- A-31-3570-A Service des ressources financières – école Saint-Isaac-Jogues-agrandissement de l’école – appel d’offres 25-2579P – attribution d’un contrat
- 16- A-31-3584-B Service des ressources financières – acquisition de postes portables et de tours informatiques recyclés – entente de gré à gré 27-573D – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3601 Service des ressources financières – travaux à taux horaire pour entrepreneur en chaudronnerie – appel d’offres 15-270P – attribution d’un contrat
- 18- A-31-3602 Service des ressources financières – services de vérification des antécédents judiciaires – entente 24-475D – renouvellement de contrat avec le Service de police de la Ville de Montréal
- 19- A-31-3611 Service des ressources financières – École des métiers de l’équipement motorisé de Montréal – achat de gré à gré d’un chargeur sur roues, usagé et vente d’un boteur et d’un chargeur sur roue – avis d’intention 27-588D
- 20- A-31-3614 Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier scolaire – appel d’offres 28-169P – prolongation du contrat
- 21- A-33-1274 Service des ressources matérielles – école Louis-Hyppolyte-Lafontaine – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de remplacement de l’escalier extérieur – entrée principale

- 22- A-33-1275 Service des ressources matérielles – école Lucien-Pagé – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de réfection du stationnement et de la réhabilitation des sols – phase I
- 23- A-33-1276-A Service des ressources matérielles – école Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle – aménagement du site et réhabilitation des sols – résiliation du contrat avec l’entrepreneur
- 24- A-34-3106 Bureau des commissaires– remboursement des dépenses de fonction – octobre 2018
- 25- A-34-3107 Bureau des commissaires– remboursement des dépenses de fonction – octobre 2018
- 26- A-34-3108 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2018
- 27- A-34-3109 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2018
- 28- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1 :
- a) A-34-3147 Service du secrétariat général – personnel du Service du secrétariat général – congé à temps plein sans traitement pour une période de plus de 30 jours
- 29- Information :
- a) DG-05-170 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l’efficacité opérationnelle – plan d’action portant sur les terrains contaminés sous la responsabilité de l’État
- b) A-10-154 Service de l’organisation scolaire – état de la situation scolaire dans le secteur Ville-Marie de la Commission scolaire de Montréal dans le cadre du PPU des Faubourgs
- c) A-33-1270 Service des ressources matérielles – analyse des solutions pour le déneigement et déglçage des cours d’école de la Commission scolaire de Montréal
- d) INF-780 Lettre envoyée à la Sous-ministre de l’Éducation au sujet de la pénurie de personnel enseignant – Table régionale de Montréal des directions générales des commissions scolaires
- 30- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 octobre 2018.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018

a) Législation sur le cannabis

M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire, mentionne que les documents relatifs à la légalisation du cannabis produits par la Direction de la santé publique ainsi que ceux du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ont été transmis aux parents via l'Infolettre du 25 octobre dernier.

b) Implication des parents dans les projets éducatifs

Le rôle des membres des conseils d'établissement a été discuté lors de la dernière rencontre d'unité et il a été mentionné que leur participation et leur implication dans les projets éducatifs, en collaboration avec les services éducatifs, étaient essentielles.

Mme Guylaine Cormier, directrice de l'unité 5, ajoute qu'une ligne du temps des étapes en vue de l'adoption du projet éducatif a été présentée aux directions d'établissement pour distribution aux conseils d'établissement. Il est recommandé aux conseils d'établissement que les projets éducatifs fassent partie des discussions à chacune de leurs rencontres tout au long de l'année scolaire.

c) Résolution sur l'alimentation bio

À la suite de la résolution 25 b) de la séance du Conseil des commissaires du 24 octobre dernier concernant les aliments biologiques et équitables au menu des cafétérias, les commissaires se préoccupent sur la capacité de production et des coûts associés pour l'approvisionnement des cafétérias de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). La commissaire Marie-José Mastromonaco soulève l'idée de collaborer avec un partenaire universitaire pour nous accompagner dans la réflexion de ce projet.

Par ailleurs, des vérifications seront effectuées afin d'analyser les possibilités de s'approvisionner en aliments bio en tenant compte des contraintes de distribution dans les établissements de la CSDM.

4. Affaires nouvelles :

a) Sorties éducatives

Une question est soulevée par la commissaire Marie-José Mastromonaco au sujet des contributions volontaires des parents dans le cadre des sorties éducatives. M. Robert Gendron, directeur général, mentionne que des validations seront effectuées afin de nous assurer de toujours respecter les directives ministérielles.

b) Acte terroriste dans une synagogue de Pittsburgh

À la suite du malheureux événement survenu samedi dernier dans une synagogue de Pittsburgh, la présidente rappelle l'importance du vivre ensemble et de la bienveillance quant aux différences dans nos milieux.

Mme Guylaine Cormier souligne le partenariat entre le Musée de l'Holocauste de Montréal et quelques écoles de la Commission scolaire de Montréal (CSDM). Plusieurs activités et formations sont offertes aux élèves et aux enseignants.

c) Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)

Le nouveau ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, a annoncé le weekend dernier qu'il souhaitait augmenter le nombre de classes spécialisées dans les écoles. À cet effet, les commissaires souhaitent obtenir des statistiques sur le taux de réussite des élèves HDAA intégrés en classe régulière ou dans les classes spécialisées. Ils souhaitent également connaître les impacts de la baisse de ratios en classe.

Les membres du comité exécutif discutent des facteurs de risque des élèves de la CSDM qui représentent des défis et des enjeux uniques à Montréal et concluent que la prudence est de mise lorsque des comparaisons sont effectuées avec les autres commissions scolaires du Québec.

5. Dossiers récurrents :

a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

- Maternelle 4 ans

M. Jean Ouimet mentionne que des travaux sont effectués actuellement dans le but de produire un document qui présentera les différents enjeux en lien avec l'admission des maternelles 4 ans. Ce document sera éventuellement déposé à la Table d'échanges et à une prochaine séance du Conseil des commissaires.

- Éducation à la sexualité

Les commissaires et les membres de l'administration discutent de la nécessité de faire parvenir une lettre au bureau du ministre de l'Éducation afin de l'informer du contexte montréalais et des enjeux syndicaux qui rendent difficile l'atteinte des objectifs ministériels dans ce dossier.

La présidente mentionne que cette lettre pourrait être signée conjointement par la présidente de la CSDM et la présidence du Comité de parents. On évoque aussi les préoccupations des jeunes de l'Association des élèves du secondaire.

- b) Budget 2018-2019 et finances

Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

- Un rapport sur les résultats financiers au 30 juin 2018 sera présenté à une prochaine séance du comité exécutif.
- Des propositions seront apportées à la Table d'échanges de novembre pour discuter des différents besoins prioritaires advenant une marge de manœuvre budgétaire.

- c) Qualité de l'air

- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire

- d) Capacité d'accueil

Tableaux du Service des ressources matérielles :

1. Tableau de suivi d'avancement des modulaires
2. Liste des demandes de transformation fonctionnelle
3. Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures

- Possibilité de triangulation entre la FP et la FGA

Les commissaires souhaitent savoir si une triangulation sera possible entre la FP et la FGA pour la prochaine année scolaire.

- Maternelle 4 ans

En vue de se préparer et de se conformer aux orientations du nouveau ministre de l'Éducation sur les maternelles 4 ans, la présidente mentionne qu'il serait intéressant de connaître les écoles du lot 9 qui pourraient éventuellement ouvrir de nouvelles classes pour cette clientèle.

- Indice de défavorisation

Des échanges ont lieu entre les membres du comité exécutif concernant les nouveaux indices de défavorisation reçus et qui provoquent des changements importants dans les écoles.

Présentation des tableaux du Service des ressources matérielles :

- Tableau de suivi d'avancement des modulaires (confidentiel)
À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- Liste des demandes de transformation fonctionnelle (confidentielle)
À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- Avancement des projets d'ajouts d'espace et réhabilitations majeures (confidentiel)
À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- e) Immeubles excédentaires
Tableau – suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
 - Dépôt des tableaux présentant le suivi des mandats ou projets du secteur de la gestion des immeubles excédentaires.
- f) Offre alimentaire
 - À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2018-2019
 - Dépôt des tableaux de bord présentant le suivi des projets institutionnels 2018-2019.

6. Rubrique des commissaires-parents

Mme Mélanie Robinson demande qu'un rappel soit fait aux directions d'établissement de toujours communiquer les informations relatives au changement de personnel enseignant en utilisant les modèles de lettres à cet effet.

Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et du développement des compétences, tient à souligner l'excellente collaboration de Mme Robinson tout au long de son mandat.

Mme Julie Wagner demande qu'une vérification soit effectuée sur le site du Cybersavoir afin de s'assurer que l'information contenue dans la présentation *PowerPoint* sur l'accompagnement des directions dans le cadre de la journée pédagogique institutionnelle soit juste et conforme.

7. Bureau de la direction générale – remboursement des dépenses de fonction du directeur général pour les mois d’août à octobre 2018

Document déposé : Rapport DG-01-387 en date du 26 octobre 2018
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du directeur général pour les mois d’août, de septembre et d’octobre 2018;

CONSIDÉRANT l’article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d’APPROUVER la dépense de fonction du directeur général pour les mois d’août à octobre 2018, telle qu’elle est présentée dans le rapport déposé.

8. Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l’efficacité opérationnelle – délocalisation du centre administratif et de l’annexe – honoraires supplémentaires pour les services professionnels en architecture en lien avec la délocalisation des fonctions administratives de la Commission scolaire

Document déposé : Rapport DG-05-169 en date du 24 octobre 2018
de Mme Manon Lancôt concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’en mars 2017, la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a mandaté la firme d’architectes *Riopel Dion St-Martin inc.* afin d’agir comme membre du comité d’analyse dans le but de l’accompagner dans ses démarches d’évaluations des propositions reçues suite à la publication d’un avis d’appel d’intérêt pour identifier des espaces locatifs pour délocaliser le personnel du centre administratif et de l’annexe;

CONSIDÉRANT que la conclusion des négociations et les diverses analyses d’espaces faites suivant le deuxième avis d’appel d’intérêt ont eu une plus grande incidence qu’anticipée au préalable et que des honoraires supplémentaires ont finalement été nécessaires;

CONSIDÉRANT que le développement des principes directeurs d’aménagements vers un milieu de travail moderne, innovant et axé sur la collaboration et la flexibilité a permis une optimisation considérable des espaces requis, générant des économies sur 20 ans;

CONSIDÉRANT que le mandat des architectes a également été élargi afin d’inclure des services supplémentaires pour la conception de nouveaux espaces demandant une réelle transformation de notre milieu de travail et un accompagnement plus soutenu;

CONSIDÉRANT que cette transformation a d'ailleurs été recommandée par la Société québécoise des infrastructures (SQI) lors de leur analyse de l'étude d'opportunités et du dossier d'affaires préliminaire;

CONSIDÉRANT que pour les firmes d'architectes, les honoraires doivent être ajustés en fonction des tarifs d'honoraires fixés par décrets pour les services professionnels fournis au gouvernement par des architectes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la firme d'architectes a acquis une grande connaissance de la structure administrative de la CSDM et de ses besoins particuliers au cours de son mandat initial et que ceci la rend bien outillée et très efficace dans la poursuite du mandat proposé;

CONSIDÉRANT que, dans le but de mieux contrôler la confidentialité des démarches d'évaluation et de négociations entreprises à ce jour, la poursuite de celles-ci avec la même firme d'architectes est avisée;

CONSIDÉRANT que l'octroi d'honoraires supplémentaires à la firme d'architectes *Riopel Dion St-Martin inc.* permet d'assurer le bon déroulement du projet selon l'échéancier visé et ainsi de préserver les intérêts de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'une mise à jour en date des présentes du besoin initial en financement démontre que l'enveloppe globale initiale est respectée malgré l'ajout d'honoraires supplémentaires;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de MANDATER la Direction générale à autoriser un deuxième ajout d'honoraires au contrat de *Riopel Dion St-Martin Inc.* pour les services professionnels en architecture fournis dans le cadre du projet de délocalisation du centre administratif de la Commission scolaire de Montréal, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

9. Service de la gestion et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations et abolitions de postes – modification au plan de l'effectif 2018-2019

Document déposé : Rapport A-29-1902 en date du 18 octobre 2018
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les nombreuses tâches de soutien administratif nécessaires au bon fonctionnement du programme de sport-études à l'école Édouard-Montpetit;

CONSIDÉRANT la nouvelle analyse des besoins en maintenance de l'école Saints-Martyrs-Canadiens;

CONSIDÉRANT que les écoles possèdent les fonds nécessaires pour la création des postes;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ABOLIR un poste annuel à temps partiel, à 60 %, d'agent de bureau classe I à l'école Édouard-Montpetit;
- 2° de CRÉER un poste annuel à temps plein, à 100 %, d'agent de bureau classe I à l'école Édouard-Montpetit et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-256-1-21120-150;
- 3° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 20 %, d'aide-concierge à l'école Saints-Martyrs-Canadiens et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-069-1-63000-170;
- 4° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2018-2019 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 5 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 9 mai 2018).

*10. Service de la gestion et du développement des compétences – personnel cadre – nomination au poste de coordination du Bureau des services conseil en assiduité au travail

Document déposé : Rapport A-29-1903 en date du 17 octobre 2018
de M^e Joëlle Landry concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*11. Service de la gestion et du développement des compétences – choix de limite par réclamation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) – année 2019

Document déposé : Rapport A-29-1904 en date du 19 octobre 2018
de M^e Marie Christine Hébert concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

12. Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’ingénieurs pour la réhabilitation des sols et d’aménagement des cours des écoles Saint-Ambroise, Lucien-Pagé et Saint-Pierre-Apôtre – appel d’offres 24-532P2 – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3565 en date du 19 octobre 2018
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin d’obtenir des services professionnels d’une firme d’ingénieurs pour la réhabilitation des sols et l’aménagement de cours des écoles Saint-Ambroise, Lucien-Pagé et Saint-Pierre-Apôtre ;

CONSIDÉRANT qu’il y a eu quatre soumissions, et qu’elles ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l’analyse des quatre soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que trois des quatre soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu’elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d’investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du MEES;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d’ATTRIBUER un contrat d’une valeur totale estimée à 873 500 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *GBI Services d’ingénierie* pour les services professionnels d’une firme d’ingénieurs pour la réhabilitation des sols et d’aménagement de cours des écoles Saint-Ambroise, Lucien-Pagé et Saint-Pierre-Apôtre. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l’offre que présentera l’adjudicataire;
- 2° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose deux modifications :

- Ajouter le considérant suivant :
« CONSIDÉRANT que des travaux sont prévus dans les cours d’école. »

- Ajouter un 3^e énoncé dans la proposition afin qu'il se lise comme suit :
« 3^o de TRAVAILLER en collaboration avec les conseils d'établissement pour les travaux dans les cours d'école. »

La proposition de modifications est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour la réhabilitation des sols et l'aménagement de cours des écoles Saint-Ambroise, Lucien-Pagé et Saint-Pierre-Apôtre ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu quatre soumissions, et qu'elles ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des quatre soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que trois des quatre soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que des travaux sont prévus dans les cours d'école;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1^o d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 873 500 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *GBI Services d'ingénierie* pour les services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour la réhabilitation des sols et d'aménagement de cours des écoles Saint-Ambroise, Lucien-Pagé et Saint-Pierre-Apôtre. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2^o d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

3° de TRAVAILLER en collaboration avec les conseils d'établissement pour les travaux dans les cours d'école.

13. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour les projets de réhabilitation des sols et d'aménagement des cours des écoles Lambert-Closse, Louis-Hyppolyte-Lafontaine et Saint-Arsène – appel d'offres 24-533P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3568 en date du 23 octobre 2018
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels en ingénierie pour les projets de réhabilitation des sols et d'aménagement des cours des écoles Lambert-Closse, Louis-Hyppolyte-Lafontaine et Saint-Arsène;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu trois soumissions et qu'elles ont toutes été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des trois soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les trois soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT les sources de financement identifiées au rapport;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 627 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *GBI Experts-Conseils inc.* pour des services professionnels en ingénierie pour les projets de réhabilitation des sols et d'aménagement des cours des écoles Lambert-Closse, Louis-Hyppolyte-Lafontaine et Saint-Arsène. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose deux modifications :

- Ajouter le considérant suivant :
« CONSIDÉRANT que des travaux sont prévus dans les cours d'école. »

- Ajouter un 3^e énoncé dans la proposition afin qu'il se lise comme suit :
« 3^o de TRAVAILLER en collaboration avec les conseils d'établissement pour les travaux dans les cours d'école. »

La proposition de modifications est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels en ingénierie pour les projets de réhabilitation des sols et d'aménagement des cours des écoles Lambert-Closse, Louis-Hippolyte-Lafontaine et Saint-Arsène;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu trois soumissions et qu'elles ont toutes été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des trois soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les trois soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT les sources de financement identifiées au rapport;

CONSIDÉRANT que des travaux sont prévus dans les cours d'école;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1^o d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 627 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *GBI Experts-Conseils inc.* pour des services professionnels en ingénierie pour les projets de réhabilitation des sols et d'aménagement des cours des écoles Lambert-Closse, Louis-Hippolyte-Lafontaine et Saint-Arsène. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2^o d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3^o de TRAVAILLER en collaboration avec les conseils d'établissement pour les travaux dans les cours d'école.

14.

Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’ingénieurs pour les projets de réhabilitation des sols et d’aménagement de cours des écoles Saint-Zotique, Charles-Lemoyne et Saint-Jean-de-Brébeuf – appel d’offres 24-531P2 – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3569 en date du 24 octobre 2018
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres a été publié afin d’obtenir des services professionnels en ingénierie pour les projets de réhabilitation des sols et d’aménagement de cours des écoles Saint-Zotique, Charles-Lemoyne et Saint-Jean-de-Brébeuf;

CONSIDÉRANT qu’il y a eu quatre soumissions et qu’elles ont toutes été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l’analyse des quatre soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que trois des quatre soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu’elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES);

Il est PROPOSÉ :

- 1^o d’ATTRIBUER un contrat d’une valeur totale estimée à 609 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *CIMA+ s.e.n.c.* pour des services professionnels en ingénierie pour les projets de réhabilitation des sols et d’aménagement de cours des écoles Saint-Zotique, Charles-Lemoyne et Saint-Jean-de-Brébeuf. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l’offre que présentera l’adjudicataire;
- 2^o d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose deux modifications :

- Ajouter le considérant suivant :
« CONSIDÉRANT que des travaux sont prévus dans les cours d’école. »
- Ajouter un 3^e énoncé dans la proposition afin qu’il se lise comme suit :
« 3^o de TRAVAILLER en collaboration avec les conseils d’établissement pour les travaux dans les cours d’école. »

La proposition de modifications est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels en ingénierie pour les projets de réhabilitation des sols et d'aménagement de cours des écoles Saint-Zotique, Charles-Lemoyne et Saint-Jean-de-Brébeuf;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu quatre soumissions et qu'elles ont toutes été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des quatre soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que trois des quatre soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que des travaux sont prévus dans les cours d'école;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 609 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *CIMA+ s.e.n.c.* pour des services professionnels en ingénierie pour les projets de réhabilitation des sols et d'aménagement de cours des écoles Saint-Zotique, Charles-Lemoyne et Saint-Jean-de-Brébeuf. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de TRAVAILLER en collaboration avec les conseils d'établissement pour les travaux dans les cours d'école.

15. Service des ressources financières – école Saint-Isaac-Jogues – agrandissement de l'école – appel d'offres 25-2579P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3570-A en date du 26 octobre 2018
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'agrandissement de l'école Saint-Isaac-Jogues;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT qu'une partie des fonds nécessaires proviendra du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure 50511 (Ajout d'espace – Plan quinquennal d'investissement – 2016-2026, lot 6);

CONSIDÉRANT qu'une partie des fonds nécessaires proviendra de la mesure 50625 (Maintenance des bâtiments 2018-2019);

CONSIDÉRANT qu'une partie des fonds nécessaires seront puisés à même la contribution de la CSDM provenant de la mise en place de mesures d'économies d'énergie;

CONSIDÉRANT qu'un écart défavorable entre les dépenses prévues et le financement consenti doit être comblé par le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le financement consenti en ajout d'espace est relié à un programme défini par le MEES;

CONSIDÉRANT que la CSDM procédera à une demande d'aide financière additionnelle au MEES pour combler l'écart défavorable de ce projet;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières ainsi que le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 12 237 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *CÉLEB construction ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour agrandissement de l'école Saint-Isaac-Jogues;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° d'AUTORISER le montage financier proposé dans le présent rapport;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

La commissaire Marie-José Mastromonaco propose d'ajouter un 5^e énoncé à la proposition afin qu'il se lise comme suit :

« 5° de MANDATER la présidente de transmettre au ministre de l'Éducation les écarts financiers défavorables du marché. »

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 12 237 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *CELEB construction ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour agrandissement de l'école Saint-Isaac-Jogues;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° d'AUTORISER le montage financier proposé dans le présent rapport;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;
- 5° de MANDATER la présidente de transmettre au ministre de l'Éducation les écarts financiers défavorables du marché.

16.

Service des ressources financières – acquisition de postes portables et de tours informatiques recyclés – entente de gré à gré 27-573D – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3584-B en date du 26 octobre 2018
de Mmes Lucie Perreault, Liz Urbina et Fatima-Zahra Zouaki
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres avait été publié pour retenir les services d’un ou de plusieurs fournisseurs qui livreraient, sur demande, des postes portables et des tours informatiques recyclés à la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT qu’un contrat a été accordé à *Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ)* et à *Équipements Sunterra inc. (Sunterra)* par le comité exécutif à sa séance ordinaire du 3 avril 2018 (résolution 19);

CONSIDÉRANT que le montant maximal prévu au contrat a été dépassé et que la CSDM a par conséquent mis fin au contrat;

CONSIDÉRANT l’article 13 de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)* et les motifs permettant à un organisme public de conclure un contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de l’article 5.3.3 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*, c’est le comité exécutif qui approuve les contrats d’approvisionnement conclus de gré à gré pour une valeur supérieure à 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que le fournisseur *OPEQ* accepte de conclure une entente de gré à gré jusqu’au 28 février 2019, aux conditions et aux prix soumis dans le cadre de l’appel d’offres 27-555P;

CONSIDÉRANT que le fournisseur *OPEQ* n’a pas un volume d’affaires assez élevé pour participer au regroupement d’achats de *Collecto* pour les postes et portables recyclés;

CONSIDÉRANT que le Service des technologies de l’information a entrepris des démarches en vue de se joindre au regroupement d’achats de *Collecto* dans le cadre de l’entente SAR140-2017 pour la fourniture d’équipements informatiques recyclés lors du premier renouvellement à cette entente, prévu en mars 2019;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d’ACCORDER un contrat à commandes de gré à gré d’une valeur globale de 115 000 \$ à *Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ)*, et ce, jusqu’au 28 février 2019, sans possibilité de renouvellement;
- 2° d’AUTORISER un dépassement maximal de 20 % de la valeur globale accordée pour faciliter le traitement de demandes particulières;

3° de PRÉSENTER un suivi des demandes reçues de la part des établissements.

La présidente Catherine Harel Bourdon propose de modifier le 3° résolu afin qu'il se lise comme suit :

« 3° de PRÉSENTER un suivi des demandes reçues de la part des établissements au comité exécutif si les besoins des écoles dépassaient la valeur globale. »

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il donc **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat à commandes de gré à gré d'une valeur globale de 115 000 \$ à *Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ)*, et ce, jusqu'au 28 février 2019, sans possibilité de renouvellement;
- 2° d'AUTORISER un dépassement maximal de 20 % de la valeur globale accordée pour faciliter le traitement de demandes particulières;
- 3° de PRÉSENTER un suivi des demandes reçues de la part des établissements au comité exécutif si les besoins des écoles dépassaient la valeur globale.

17. Service des ressources financières – travaux à taux horaire pour entrepreneur en chaudronnerie – appel d'offres 15-270P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3601 en date du 19 octobre 2018 de M. Christian Ouellet et de Mme Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les chaudières sont une composante essentielle aux installations de chauffage;

CONSIDÉRANT que des réparations doivent être effectuées tous les ans;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un entrepreneur pour les travaux à taux horaires en chaudronnerie;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune et devra être accepté par l'adjudicataire et par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution des contrats (P2013-1)* a été respectée;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires sont disponibles au budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une année, d'une valeur de 85 170 \$ plus taxes, à l'entrepreneur *Les Soudures Devil inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux à taux horaire en chaudronnerie. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

18. Service des ressources financières – services de vérification des antécédents judiciaires – entente 24-475D – renouvellement de contrat avec le Service de police de la Ville de Montréal

Document déposé : Rapport A-31-3602 en date du 22 octobre 2018
de Mmes Liz Urbina et Fatima Zahra-Zouaki concernant
le sujet en référence

CONSIDÉRANT les obligations légales de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* concernant la vérification des antécédents judiciaires;

CONSIDÉRANT qu'aucune firme ne pourra égaler un corps policier, en l'occurrence le *SPVM* sur le territoire montréalais, en termes d'accès à des sources d'information (Centre d'information de la police canadienne (CIPC), les services plunitifs de palais de justice et de cours municipales, les services de police, etc.);

CONSIDÉRANT que le *SPVM* a un accès privilégié à des sources d'information sur le territoire montréalais et, donc, de transmission adéquate des ordonnances judiciaires;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la CSDM de renouveler le contrat de services avec le *SPVM*;

CONSIDÉRANT que, par sa résolution 17 de la séance ordinaire du 29 novembre 2016, le comité exécutif a autorisé la conclusion d'un contrat de gré à gré avec le *SPVM*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RENOUELER le contrat de gré à gré avec le *Service de police de la Ville de Montréal* (*SPVM*), d'une valeur annuelle d'environ 150 000,00 \$ (plus taxes quand applicables) pour les services de vérification des antécédents judiciaires pour une période de deux années aux mêmes conditions que l'entente initiale de 2016.

19. Service des ressources financières – École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal – Achat de gré à gré d'un chargeur sur roues, usagé et vente d'un boteur et d'un changer sur roue – avis d'intention 27-588D

Document déposé : Rapport A-31-3611 en date du 29 octobre 2018
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nécessité pour l'École des métiers de l'équipement motorisé (EMEMM) de procéder à l'acquisition d'un chargeur sur roue pour les fins d'enseignement du programme d'étude professionnel en mécanique d'engins de chantier;

CONSIDÉRANT que les enseignants de l'EMEMM du programme d'étude professionnel en mécanique d'engins de chantier recommandent l'acquisition d'un chargeur sur roue usagé de marque *John Deere* modèle 444K, 524K ou 544K comportant des caractéristiques bien précises;

CONSIDÉRANT le peu de disponibilité de ce type de matériel qui possède les caractéristiques requises dans le marché;

CONSIDÉRANT que la firme *Nortrax Québec inc.*, filiale et concessionnaire de John Deere a été en mesure de trouver aux États-Unis un modèle de chargeur sur roues usagé qui répond aux besoins de l'EMEMM;

CONSIDÉRANT que *Nortrax Québec inc.* accepte de faire l'acquisition d'un boteur et d'un chargeur sur roue qui appartiennent présentement à l'EMEMM;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'intention a été publié au Système électronique d'appel d'offres (SEAO) afin de permettre à tout fournisseur potentiel d'offrir un chargeur sur roue qui répond aux exigences de l'EMEMM;

CONSIDÉRANT qu'à l'expiration du délai de présentation d'une offre en réponse à l'avis d'intention, aucun fournisseur potentiel ne s'est manifesté;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER l'achat de gré à gré d'un chargeur sur roue John Deere 544K 2016, d'une valeur de 168 000 \$ plus taxes, auprès de *Nortrax Québec inc.*;
- 2° d'AUTORISER la vente à *Nortrax Québec inc.* d'un boteur Caterpillar D4C, 1994 et d'un chargeur sur roue Volvo : modèle Michigan, L70, 1991, pour un total de 29 000 \$ plus taxes.

20. Service des ressources financières – fourniture sur demande de mobilier scolaire – appel d’offres 28-169P – prolongation du contrat

Document déposé : Rapport A-31-3614 en date du 25 octobre 2018
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’à la suite d’un appel d’offres public, un contrat à commandes a été attribué à *Alpha-Vico inc.* pour la fourniture sur demande de mobilier scolaire;

CONSIDÉRANT que l’option de renouvellement d’une année a déjà été exercée;

CONSIDÉRANT l’épuisement accéléré du contrat de fourniture de mobilier scolaire;

CONSIDÉRANT l’ouverture d’un grand nombre de nouvelles classes dans des bâtiments modulaires pour accueillir un afflux de clientèle imprévu;

CONSIDÉRANT les besoins de l’ensemble de la CSDM en mobilier scolaire;

CONSIDÉRANT que les services du fournisseur *Alpha-Vico inc.* sont jugés satisfaisants;

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres pour la fourniture de mobilier scolaire est en cours;

CONSIDÉRANT qu’*Alpha-Vico inc.* accepte de prolonger l’entente, aux mêmes conditions, jusqu’à l’octroi d’un nouveau contrat au terme de l’appel d’offres en cours de publication;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACORDER une prolongation de gré à gré de l’entente concernant la fourniture sur demande de mobilier scolaire avec *Alpha-Vico inc.* jusqu’à l’octroi d’un nouveau contrat au terme d’un appel d’offres public en cours de publication. La valeur de ce contrat est de 375 000 \$ plus taxes.

21. Service des ressources matérielles – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de remplacement de l’escalier extérieur – entrée principale

Document déposé : Rapport A-33-1274 en date du 18 octobre 2018
de M. Juan Cure concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l’entrepreneur *Constructions Arcade (9140-2594 Québec inc.)*, pour le remplacement de l’escalier extérieur de l’entrée principale à l’école Louis-Hippolyte-Lafontaine, située au 4245 rue Berri, à Montréal;

CONSIDÉRANT l’ensemble des travaux supplémentaires qui ont été rendus nécessaires pour la bonne exécution des travaux;

CONSIDÉRANT que le projet est actuellement réalisé à environ 65 %;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Constructions Arcade (9140-2594 Québec inc.)* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de remplacement de l'escalier extérieur de l'entrée principale à l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine, située au 4245 rue Berri, à Montréal.

22. Service des ressources matérielles – école Lucien-Pagé – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de réfection du stationnement et de la réhabilitation des sols – phase I

Document déposé : Rapport A-33-1275 en date du 18 octobre 2018
de M. Juan Cure concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Excavation E.S.M. inc.* pour la réfection du stationnement et la réhabilitation des sols – phase 1 à l'école Lucien-Pagé, située au 8200 boulevard Saint-Laurent à Montréal;

CONSIDÉRANT que l'approbation du plan de signalisation et la disponibilité de l'équipe chargée du raccordement ont été difficiles et ont fait en sorte qu'il a été nécessaire de faire les travaux pendant la fin de semaine;

CONSIDÉRANT que les conditions de chantier n'ont pas été les mêmes que celles prévues aux plans d'origines;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Excavation E.S.M. inc.* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de réfection du stationnement et de réhabilitation des sols – phase 1 à l'école Lucien-Pagé, située au 8200 boulevard Saint-Laurent à Montréal.

23. Service des ressources matérielles – école Lucien-Pagé – travaux supplémentaires dans le cadre du projet de réfection du stationnement et de la réhabilitation des sols – phase I

Document déposé : Rapport A-33-1276-A en date du 29 octobre 2018
de Mme Carla Kafrouni concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Unigertec inc.* pour l'aménagement du site et la réhabilitation des sols – phase 3 de l'école Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle, située au 2355, boulevard Pie IX, à Montréal;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal et de la Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RÉSILIER le contrat liant *Unigertec inc.* et la Commission scolaire de Montréal (CSDM) au regard de l'aménagement du site et la réhabilitation des sols – phase 3 de l'école Saint-Jean-Baptiste-de-La-Salle;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer les sommes recommandées par les professionnels.

24. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2018

Document déposé : Rapport A-34-3106 en date du 22 octobre 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'octobre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois d'octobre 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

25. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2018

Document déposé : Rapport A-34-3107 en date du 22 octobre 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Ben Valkenburg pour le mois d'octobre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Ben Valkenburg pour le mois d'octobre 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

26. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2018

Document déposé : Rapport A-34-3108 en date du 22 octobre 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'octobre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'octobre 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

27. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2018

Document déposé : Rapport A-34-3109 en date du 17 octobre 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'octobre 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'octobre 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

28. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1

CONSIDÉRANT que, par le règlement R2011-1, le Conseil des commissaires a délégué au directeur général de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) certains de ses droits, pouvoirs et obligations;

CONSIDÉRANT l'article 11 du règlement R2011-1, qui prévoit que le directeur général peut « exercer en lieu et place du Conseil des commissaires ou du comité exécutif, lorsque les circonstances le requièrent, tout pouvoir et prendre toute décision dans l'intérêt de la CSDM [et de] faire rapport à l'instance qui avait le pouvoir de prendre la décision »;

CONSIDÉRANT l'absence d'une séance ordinaire du comité exécutif entre le 16 et le 30 octobre 2018;

CONSIDÉRANT le rapport soumis au directeur général pour décision;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par le directeur général, en application de l'article 11 du règlement R2011-1 concernant la délégation de pouvoirs au directeur général :

- a) Service du secrétariat général – personnel du Service du secrétariat général – congé à temps plein sans traitement pour une période de plus de 30 jours

Document déposé : Rapport A-34-3147 en date du 25 octobre 2018
de Mme Karine Fournier concernant le sujet en référence

- 1° d'ACCORDER à Mme Caroline Bourgeois, directrice adjointe au Service du secrétariat général, un congé à temps plein sans traitement afin de poser sa candidature à une élection municipale, pour la période du 29 octobre 2018 au 6 janvier 2019.

29.

Information :

- a) DG-05-170 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – plan d'action portant sur les terrains contaminés sous la responsabilité de l'État
- b) A-10-154 Service de l'organisation scolaire – état de la situation scolaire dans le secteur Ville-Marie de la Commission scolaire de Montréal dans le cadre du PPU des Faubourgs
- c) A-33-1270 Service des ressources matérielles – analyse des solutions pour le déneigement et déglçage des cours d'école de la Commission scolaire de Montréal
- d) INF-780 Lettre envoyée à la Sous-ministre de l'Éducation au sujet de la pénurie de personnel enseignant – Table régionale de Montréal des directions générales des commissions scolaires

30.

Période réservée aux membres du comité exécutif

- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 17 heures.

Secrétariat général – 13 décembre 2018

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 21 novembre 2018.